

INSCRIPTION EN FORMATION AU DEAP, SESSION JANVIER 2025

DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Arrêté du 10 juin 2021

DEUX FORMATIONS AU CHOIX :

→ La Formation TRADITIONNELLE

Du 06/01/2025 au 05/12/2025

(11 mois, 1540h de formation)

Formation gratuite et rémunérée pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi à l'entrée en formation et pour les jeunes de moins de 26 ans inscrits en mission locale.

→ La Formation par l'APPRENTISSAGE

Du 06/01/2025 au 10/07/2026

(18 mois, 1540h de formation + temps employeur)

Formation gratuite et rémunérée, statut salarié apprenti.

En formation en traditionnelle ou en formation par l'apprentissage, il est possible de **faire le choix d'un cursus complet ou d'un cursus partiel**. Le cursus partiel s'adresse uniquement aux candidats diplômés soit : DEAS, BAC PRO ASSP/SAPAT, CAP AEPE, DEAES, TPAVF, TPASMS, ARM, Ambulancier : le dispositif de formation est fonction du diplôme. En cursus partiel, la durée de la formation peut être réduite selon les équivalences et/ou dispenses.

La sélection des candidats est effectuée sur la base d'un **dossier de candidature et d'un entretien oral**.

Aucune condition de diplôme n'est requise. La formation est ouverte à tous.

Le candidat, coche la formation de son choix sur le bulletin d'inscription qui figure en page 7 : **en traditionnel ou par l'apprentissage, en cursus complet ou partiel**.

Il y a 2 rentrées par année à l'IFAP Suresnes : l'une en Septembre et l'autre en Janvier.

Pour les candidats qui font le choix d'une formation en traditionnel, il n'y a pas de limite d'âge.

Les candidats qui font le choix d'une **formation par l'apprentissage doivent être âgés de 17 à 29 ans révolus à l'entrée en formation**.

ACCES DIRECT : Pas d'entretien pour les apprentis avec contrat d'apprentissage ou promesse d'embauche: cf Page 3.

Le dossier de candidature : tous candidats sauf ACCES DIRECT

Sauf accès direct : les modalités de sélection sont les mêmes pour tous les candidats qui s'inscrivent en formation que ce soit en formation traditionnelle ou par l'apprentissage, en cursus complet ou partiel pour les candidats titulaires d'un titre professionnel : **DEAS, BAC PRO ASSP/SAPAT, CAP AEPE, DEAES, TPAVF, TPASMS, ARM, Ambulancier.**

- **Pour les cursus traditionnels : J'envoie mon dossier de candidature entre le 02/07/2024 et le 04/10/2024**
- **Pour les cursus par l'apprentissage : J'envoie mon dossier de candidature entre le 02/07/2024 et le 04/11/2024**

À l'adresse : IFAP Suresnes – BP 50 111 – 92150 Suresnes

- **L'entretien d'admission aura lieu entre le 07/10/2024 et le 29/11/2024 : convocation par mail**

Pièces du dossier à envoyer dans l'ordre ci-après :

- 1- Le bulletin d'inscription page 8 accompagné de 2 photos d'identité
- 2- Pour les demandeurs d'emploi : joindre la photocopie du courrier de Pôle Emploi indiquant la date d'inscription et le numéro identifiant.
Pour les candidats inscrits en mission locale : joindre si possible une fiche d'inscription.
- 3- Une pièce d'identité
- 4- Une lettre de motivation manuscrite
- 5- Un curriculum vitae
- 6- Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation ;
- 7- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale ;
- 8- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- 9- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- 10- Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
 - Le document manuscrit relatant soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation permet d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.
 - Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Le dossier de candidature pour les ACCES DIRECTS

Qui est en accès direct ?

→ Accès direct **dans la limite des places disponibles pour les apprentis** ayant déjà été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage

Pour vous inscrire en formation :

1/ Vous devez envoyer votre dossier de candidature entre le 02/07/2024 au 04/11/2024

Pièces du dossier à envoyer par courrier au plus tard le 04/11/2024 ; cachet de la poste faisant foi :

- 1° Le bulletin d'inscription page 8 accompagné de 2 photos d'identité
- 2° Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti ;
- 3° Une lettre de motivation manuscrite et un second document manuscrit décrivant le projet professionnel de l'apprenti ;
- 4° Un curriculum vitae de l'apprenti ;
- 5° Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage comme une promesse d'embauche.

2/ Pas d'entretien : une confirmation d'inscription, dans la limite des places disponibles, est envoyée par mail dans les jours qui suivent l'envoi du dossier

Si vous recherchez une promesse d'embauche :

Vous devez prendre contact au plus vite : à partir du 02/07/2024 ; avec l'IFAP Suresnes en adressant un mail à contact@institutpetitenfance.fr

L'IFAP Suresnes vous mettra en lien avec son réseau employeur et vous guidera dans vos recherches.

Si vous êtes candidat porteur de handicap avec ou sans RQTH :

Vous devez prendre contact avec le référent handicap par mail : contact@institutpetitenfance.fr au moment où vous envoyez votre dossier de candidature.

CALENDRIER DES SELECTIONS FORMATION TRADITIONNELLE

Période d'inscription aux épreuves de sélection	Du 01/07/2024 au 04/10/2024
Date limite de dépôt du dossier de candidature	04/10/2024
Dates des entretiens oraux Pas d'entretien pour les apprentis disposant d'un contrat d'apprentissage ou d'une promesse d'embauche	07/10/2024 au 12/11/2024
Résultats (en ligne et affichés à l'école)	19/11/2024 à 10h
Date limite de confirmation de l'inscription en formation	28/11/2024
Rentrée	06/01/2025

LISTE PRINCIPALE ET LISTE COMPLEMENTAIRE :

A l'issue de la sélection, le jury établit une **liste de classement** qui comprend une **liste principale** et une **liste complémentaire**.

La liste de classement est affichée au siège de l'institut de formation et publiée sur internet le 19/11/2024.

Chaque candidat est **informé par mail** de ses résultats.

En cas d'admission en liste principale, le candidat doit confirmer son intégration à l'IFAP Suresnes avant le **28/11/2024**. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la listecomplémentaire.

Les élèves de la liste principale sont admis à suivre :

- Soit la formation en traditionnel en cursus complet ou en cursus partiel
- Soit la formation par l'apprentissage en cursus complet ou en cursus partiel

Les élèves de la liste complémentaire (liste d'attente) sont appelés sitôt qu'il y a un désistement en liste principale.

CALENDRIER DES SELECTIONS FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE

Période d'inscription aux épreuves de sélection	Du 01/07/2024 au 04/11/2024
Date limite de dépôt du dossier de candidature	04/11/2024
Dates des entretiens oraux Pas d'entretien pour les apprentis disposant d'un contrat d'apprentissage ou d'une promesse d'embauche	05/11/2024 au 29/11/2024
Résultats (en ligne et affichés à l'école)	06/12/2024 à 10h
Date limite de confirmation de l'inscription en formation	18/12/2024
Rentrée	06/01/2025

LISTE PRINCIPALE ET LISTE COMPLEMENTAIRE :

A l'issue de la sélection, le jury établit une **liste de classement** quicomprend une **liste principale** et une **liste complémentaire**.

La liste de classement est affichée au siège de l'institut de formation et publiée sur internet le 06/12/2024.

Chaque candidat est **informé par mail** de ses résultats.

En cas d'admission en liste principale, le candidat doit confirmer son intégration à l'IFAP Suresnes avant le **18/12/24**. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la listecomplémentaire.

Les élèves de la liste principale sont admis à suivre :

- Soit la formation en traditionnel en cursus complet ou en cursus partiel
- Soit la formation par l'apprentissage en cursus complet ou en cursus partiel

Les élèves de la liste complémentaire (liste d'attente) sontappelés sitôt qu'il y a un désistement en liste principale.

CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES EN FORMATION

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise de base de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesures.
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail.

L'ADMISSION DEFINITIVE EN FORMATION EST SUBORDONNEE :

- **A la production à la rentrée,**
 - d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
 - d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues par les dispositions « au titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique ».

Le dossier médical à compléter pour la rentrée, vous sera communiqué le jour de la pré-rentrée.

Il faut néanmoins vous assurer que vous ne présentez pas de contre-indication aux vaccinations obligatoires demandées : **Diphtérie / Tétanos / Poliomyélite / Hépatite B**

DISPENSES DE MODULES :

Selon le parcours du candidat et ses diplômes (DEAS, BAC PRO ASSP/SAPAT, CAP AEPE, DEAES, TPAVF, TPASMS, ARM, Ambulancier) des dispenses de modules sont accordées à l'admission en formation. Les fiches parcours par titres sont disponibles en ligne sur notre site internet.

Formation traditionnelle

En cursus Complet :

- **Formation gratuite et rémunérée (subvention du Conseil Régional Ile de France) si le candidat est demandeur d'emploi à l'entrée en formation ou si le candidat est âgé de moins de 26 ans et inscrit en mission locale.**

Les dossiers de prise en charge par le Conseil Régional sont constitués à l'entrée en formation. Toutes les démarches sont réalisées par l'Institut à la rentrée.

- Dans le cas d'un refus de prise en charge en cursus complet, la scolarité s'élève à **6430 euros** (à régler en plusieurs mensualités). Il existe de nombreuses possibilités d'aide au financement : demander conseil à l'IFAP à contact@institutpetitenfance.fr. Bourses du Conseil Régional / Prise en charge par le Conseil Départemental, Aide au financement par la Mission Locale (pour les moins de 26 ans) / Prise en charge par **Transition Pro** / Prise en charge par l'employeur / **CPF (Compte Personnel de Formation)** / Aide de Pôle Emploi

En cursus Partiel :

- **Pour les titulaires du CAP AEPE : Formation gratuite et rémunérée (subvention du Conseil Régional Ile de France) si le candidat est demandeur d'emploi à l'entrée en formation ou si le candidat est âgé de moins de 26 ans et inscrit en mission locale.**
- Devis sur demande à contact@institutpetitenfance.fr pour les candidats diplômés des titres suivants : **DEAS, BAC PRO ASSP / SAPAT, DEAES, TPAVF, TPASMS, ARM, Ambulancier.**
- Possibilité d'utiliser **son CPF** ou être aidé par **la mission locale** et ou **Pôle emploi**, ou de passer par **Transition Pro**.

Formation par l'Apprentissage

En cursus Complet et en cursus partiel :

- **Formation gratuite et rémunérée.** Pendant la formation, l'élève a un statut d'apprenti(e). L'apprenti(e) doit être âgé(e) de **17 à 29 ans révolus** à l'entrée en formation.
- L'apprenti(e) est un salarié à part entière bénéficiant d'un contrat de travail répondant aux mêmes règles qu'un CDD. L'apprenti(e) sera rémunéré(e) pendant la durée de la formation entre **41% et 61% du SMIC.**

La formation s'organise en partenariat avec le **CFA FORMASUPPARIS IDF**, <https://www.formasup-paris.com/>

L'élève dispose alors de 3 mois, après la rentrée, pour trouver un employeur.

BULLETIN D'INSCRIPTION
PROMOTION DEAP Rentrée : JANVIER 2025
A envoyer avec les pièces du dossier

NOM :

NOM (d'épouse) :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : __/__/____ Âge :

ADRESSE :

CODE POSTAL : _____ VILLE :

TEL fixe : __/__/__/____/____/____ TEL portable : __/__/__/____/____/____

Adresse mail :

Demandeur d'emploi : Non Oui Numéro d'identifiant Pole Emploi :

Inscrit à la mission Locale : Oui Non

ATTENTION une adresse en Ile de France est demandée pendant la formation.
Prière de noter, ci- après, votre adresse durant la formation, si vous habitez hors Île-de-France :

ADRESSE :

CODE POSTAL : _____ VILLE :

▪ **SCOLARITE :**

Dernière classe suivie :

▪ **DIPLOME(S) OBTENU(S) Je coche une case ci-après et je joins le justificatif :**

- CAP Petite Enfance
- CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance
- BEP sanitaire et social
- BEPA option Services, spécialité Service Aux Personnes
- Bac ou titre de niveau IV
- Bac pro ASSP
- Bac pro SAPAT
- DEAS
- DEAES, ARM, DEA, MCAD CAFAD, DEAMP, CAFAMP, TPAVF, TPASMS (*entourer votre titre*)
- Autre / préciser :

FORMATION AU DEAP, JE CHOISIS :

La formation en cursus partiel est possible uniquement si je suis titulaire d'un des titres professionnels suivant : DEAS, BAC PRO ASSP/SAPAT CAP AEPE, DEAES, ARM, DEA, MCAD CAFAD, DEAMP, CAFAMP, TPAVF, TPASMS

- La formation traditionnelle cursus complet
- La formation traditionnelle en cursus partiel
- La formation par l'apprentissage en cursus complet
- La formation par l'apprentissage en cursus partiel
- Je suis en situation de Handicap** : pour cela prendre contact avec le référent handicap à l'adresse mail : contact@institutpetitenfance.fr au moment du dépôt du dossier
Vous ne pourrez pas faire valoir vos droits à un aménagement de formation sans ce RDV.
- J'AI UNE PROMESSE D'EMBAUCHE pour un accès direct (à agraffer au bulletin et à envoyer par mail : contact@institutpetitenfance.fr)**

SIGNATURE DU CANDIDAT :

DATE : __/__/____